

Association des Dirigeants Retraités de la MSA

La lettre
n° 7 juin 2020

contact@adir-msa.fr

La vie de l'ADIR-MSA

Réunion du Conseil d'Administration

L'ADIR-MSA a tenu un conseil d'administration en visio-conférence le 5 juin 2020, grâce au support technique de la FNAROPA qui nous a fait bénéficier de son abonnement à « ZOOM ». Les principaux points traités étaient :

- Les adhérents: Le conseil a validé la mise en place de l'annuaire sur le site internet car 58 adhérents ont répondu favorablement à la publication de leurs coordonnées; pour ceux qui n'ont pas répondu (ou ont refusé) seul les nom et prénom seront indiqués.
 La trésorière, Marie-Christine CHAMBE a présenté une étude sur le profil des adhérents qui figure dans cette « lettre ».
- La rencontre régionale dans l'Ouest : Jacques ROLLAND a présenté les grandes lignes de la rencontre décentralisée à Rennes qui sera organisée conjointement avec l'UMSAO.
- Le Chêne Vert: le conseil a pris acte de ce que la revue « le Chêne Vert » est l'outil d'information des AROPA et que c'est prioritairement pas ce biais que les retraités devraient être abonnés, ce qui est le cas de la majorité d'entre eux; toutefois, pour les adhérents qui n'adhèrent pas à une AROPA, l'abonnement au Chêne Vert peut être souscrit par l'ADIR-MSA, moyennant le prix de 7 € par an à régler par l'abonné.
- Le SNADMSA: nous disposons de deux sièges au sein du Syndicat National des Agents de Direction de la MSA et le conseil désigne Marie-Christine CHAMBE pour nous représenter aux côtés de Jean BOISSIERE, déjà désigné l'an dernier.
- **Viso-conférence**: Le conseil a décidé de continuer à utiliser la visio-conférence pour les conseils, (une fois sur deux), tant pour des raisons budgétaires que pour l'économie de fatigue que cela permet.

PROFIL DES ADHERENTS

Marie-Christine CHAMBE a réalisé une étude sur le profil des adhérents :

Au 1er juin 2020 77 adhérents ont payé leur cotisation :

3 décès: Gérard GENAUD, François JONCOUR, Claude LOUBRI

3 démissions,

4 nouveaux adhérents: Marie-Christine BILLE-MERIAU, Jean-Pierre BONNERY, Dominique GENTIAL, Yves VEROT,

- 84 % d'hommes (65) et 16 % de femmes (12)
- les 3 plus anciens ont 91 ans en 2020: Henri, Julien et Lucien
- les 3 plus jeunes ont 64 ans en 2020: Dominique, Michel et Bruno.

Lettre ADIR-MSA N° 7 juin 2020 Page 1

L'âge moyen de nos adhérents en 2020 est de 75 ans.

La répartition par classe d'âge :

60 – 64 ans : 3 soit 4 %	Soit près d'un tiers qui a moins de 70 ans (32 %)
65 – 69 ans : 22 soit 28 %	
70 – 74 ans : 13 soit 17 %	Soit près de 40 % entre 71 et 80 ans
75 – 79 ans : 17 soit 22 %	
80 – 84 ans : 13 soit 17 %	29 % plus de 80 ans
85 – 89 ans 6 soit 8 %	
90 ans et plus : 3 soit 4 %	

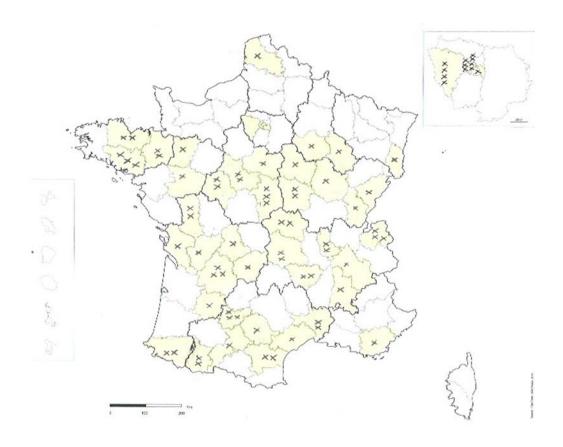
Nos adhérents se répartissent entre environ trois tiers, et notre attention doit être attirée sur le premier tiers car ce sont ceux qui sont le plus en attente d'informations récentes sur la MSA.

La répartition géographique montre par ailleurs que 51 % des départements (49) ne sont pas représentés (sur 96 départements métropolitains), et que les régions Normandie et Corse ne sont pas représentées.

Enfin, 11 adhérents (14 %) n'ont pas fait connaître de numéro de téléphone portable et parmi eux, 5 adhérents (6 %) n'ont pas communiqué d'adresse mail (ce sont les plus âgés d'entre eux).

Autre point à remarquer : il s'agit essentiellement d'anciens directeurs généraux ou d'anciens de la CCMSA, et très peu d'agents de direction de type Sous-Directeur, Directeur-adjoint ou Agent comptable.

Enfin, la répartition géographique des adhérents n'est pas très équilibrée.



Rencontre dans l'Ouest : 18 et 19 septembre 2020

Après Lyon à l'automne dernier, la rencontre régionale annuelle de l'ADIR-MSA aura lieu à Rennes-Bruz les 18 et 19 septembre 2020.

Elle sera organisée conjointement avec l'UMSAO.

Vous recevrez avant la fin du mois le programme détaillé de cette rencontre ainsi qu'un bulletinréponse à retourner pour la mi-juillet.

Elle comportera une intervention de DG de l'UMSAO sur "Les actualités de la MSA et la fonction de cadre dirigeant" mais également quelques activités de loisir et touristiques pour les participants comme pour les conjoints.

Tous les adhérents de l'ADIR-MSA sont évidemment les bienvenus."

La vie de la MSA

Rapport de la Cour des Comptes.

La Cour des comptes a procédé à une analyse approfondie du fonctionnement de la Mutualité Sociale Agricole, dans toutes ses composantes, lors du premier semestre 2019.

Tous les anciens dirigeants que nous sommes avons déjà connu ce moment assez désagréable où l'on constate que les éminents conseillers de la Cour des Comptes critiquent avec véhémence l'institution.

Le rapport de cette année ne fait pas exception, et il étrille copieusement la MSA! Au sein du conseil de l'ADIR-MSA nous avons été choqués de ce qui s'apparente plus à de la mauvaise foi... Certes, la CCMSA apporte des éléments de réponse destinés à nuancer le propos, le Ministère de l'Agriculture soutient également la position de la MSA, mais, globalement, ce rapport est très critique. En voici les principaux éléments :

- « Un régime particulier de sécurité sociale en déclin structurel : Un fondement professionnel qui perd de sa substance du fait de la baisse démographique très forte des exploitants et aussi des salariés.
- Une gouvernance spécifique, qui constitue un frein au pilotage national et aux réorganisations.
- un réseau d'élus locaux intéressant, mais une participation aux élections en forte baisse, et une primeur donnée aux exploitants dans la gouvernance, car la parité n'est pas là. En outre, les conseils d'administration des caisses de la MSA conservent des prérogatives bien supérieures à celles de leurs homologues du régime général. Ainsi, ils nomment et licencient les hauts cadres des caisses locales et de la caisse centrale, notamment le directeur et l'agent comptable.
- Une gestion insuffisamment performante : la comparaison très défavorable entre le coût de gestion de la MSA rapporté à la faiblesse des prestations versées par rapport au régime général;
- Une fréquentation des bureaux décentralisés faible par comparaison avec le Régime Général,
- La restructuration du réseau en 35 caisses qui n'a pas évolué depuis 2010, avec 92 centres de production hérités des anciennes caisses, les mutualisations n'étant pas assez productives.
- Des résultats très disparates selon les caisses, mais globalement de mauvais résultats en recouvrement, en liquidation des retraites, en branche famille...
- Une forte critique de la politique d'offre de services de la MSA, vers des publics ruraux, vers des activités concurrentielles ; préconisation de se séparer des établissements ».

Lettre ADIR-MSA N° 7 juin 2020 Page 3

Dans sa réponse, la CCMSA expose que, si la MSA a fait siennes les perspectives d'amélioration de l'efficience du régime dès l'élaboration du projet stratégique MSA 2025 (dès 2018-début 2019), ce qui est noté par la Cour, et partage un certain nombre des constats effectués en ce sens par cette dernière, elle ne souscrit pas à l'analyse d'un régime caractérisé par un déclin structurel susceptible de remettre en question sa légitimité.

Bien plus, elle s'étonne que les perspectives préconisées consisteraient à le détacher des obligations du code rural qui fondent et définissent son action, et à le faire absorber à moyen terme par le régime Général.

Notre environnement

Quelques traits de la FNAROPA par Bernard PERRIER

En introduction de ces quelques lignes, un rappel destiné à nos nouveaux adhérents.

Dans la continuité des relations établies par l'ancienne association ANCDRMA, dès sa création notre association a décidé d'adhérer à la FNAROPA (Fédération Nationale des Associations de Retraités des Organismes Professionnels Agricoles). Cette adhésion permet d'établir un relationnel fort avec les différentes associations nationales représentatives des retraités par différents niveaux qui s'emboitent :

La FNAROPA est une composante importante de la FNAR (Fédération Nationale des Association de Retraités) qui rassemble différentes Fédérations.

La FNAR est elle-même une branche importante de la CFR (Confédération Française des Retraités).

La CFR est un organe représentatif des retraités auprès des pouvoirs publics.

La FNAROPA est une association qui par sa structure, son importance et son dynamisme est reconnue comme un organe de propositions au sein des associations de retraités. Notre Association partage par alternance un siège à son conseil d'administration avec l'association AGREG, composante GROUPAMA issue comme l'ADIR-MSA de l'ANCDRMA.

L'activité de la FNAROPA se développe principalement au sein d'un certain nombre de commissions pour examiner et élaborer des propositions ou émettre des avis sur les évolutions des textes proposés essentiellement par les pouvoirs publics. Pour résoudre les problèmes identifiés concernant les retraités, elle propose des adaptations ou améliorations argumentées des textes. Rappelons que plusieurs de nos adhérents, experts sur certains domaines, participent activement à l'animation et à la production des commissions.

Quelles sont les commissions installées à ce jour et sur quels dossiers travaillent-elles ?

La commission « Retraite » est chargée d'étudier les propositions de loi concernant les retraites. Elle a depuis de nombreuses années étudié et proposé les grands principes débattus sur la « retraite universelle » dont l'étude est suspendue actuellement par le gouvernement en raison de la pandémie covid-19. Elle étudie et propose des évolutions du système de calcul et d'attribution des pensions pour toutes les catégories de retraités. Dans ce cadre, elle met en évidence et propose des correctifs sur les injustices ou anomalies de traitements appliqués à certaines catégories de population de retraités.

• La commission « Environnement du retraité » : Elle travaille actuellement sur la problématique de « l'accès aux soins pour tous » en examinant tous ses aspects. En synthèse sont abordés : le financement, les bénéficiaires, l'organisation des soins. L'étude de ces différents aspects permet d'aborder certains constats et de formuler ensuite des propositions sur la recherche de l'équilibre des comptes, sur le vieillissement de la population et ses conséquences directes ou indirectes, les difficultés d'accès aux soins, le reste à Charge « 100 % Santé», l'étude du développement des nouvelles technologies. La prospective de cet ensemble d'observations sur les effets attendus ou à prévoir de « Ma santé 2022 ».

Elle négocie et propose différentes conventions qui sont établies au niveau national pour être ensuite déclinées au niveau local par les associations adhérentes : sur les complémentaires santé avec différentes mutuelles, avec différents partenaires pour l'activité touristique par exemple.

Elle est aussi engagée dans la réflexion sur le grand âge sur le projet autonomie.

- La commission « chêne Vert » est chargée de l'information par la rédaction et la publication de la revue « Le chêne Vert » proposée aux différents adhérents des associations locales par abonnement.
- La commission Fiscalité analyse systématiquement toutes les évolutions des mesures fiscales applicables aux retraités. Elle propose des améliorations ou des corrections sur certains points jugés discriminants (ex : évolution des exonérations des actifs non applicables aux retraités dans des contextes identiques).
- La commission « Site INTERNET » est chargé de l'information par l'INTERNET et de son animation. Elle est aussi chargée de la gestion des fichiers adhérents des différentes associations. Elle étudie et propose les évolutions du site et de ses fonctionnalités offertes.
- La commission développement est chargée de l'étude des conditions de développement de la Fédération : elle travaille actuellement sur une nouvelle signature de la fédération par la modernisation de son enseigne et de son logo

D'autres commissions peuvent être constituées et activées sur des problématiques particulières lorsque le besoin s'exprime.

Comme tout le monde associatif la FNAROA a adapté son activité aux conditions de fonctionnement imposées par la crise sanitaire du covid-19. Les Conseils d'Administration ont été tenus en vidéo conférence pour celui du 28 Avril dernier sur un ordre du jour réduit, le prochain a été reporté au 4 Juin prochain... l'Assemblée Générale prévue en Avril est reportée à une date ultérieure, les commissions travaillent en vidéo-conférences.

Pour conclure ce propos de présentation sommaire, pour préparer « le monde d'après », le conseil d'administration dans le cadre de la modernisation de son image a décidé de renommer la FNAROPA pour l'adapter aux réalités du moment : C'est la nouvelle dénomination « Initiativ' Retraite » avec une nouvelle accroche « Active & solidaire » qui a été retenue après un long travail de réflexion de la commission développement. Le logo est en phase finale de son élaboration, il sera arrêté définitivement au cours du prochain conseil d'administration.

Quelques chiffres pour situer cette Fédération :

- elle regroupe plus de 33 200 Adhérents (progression de + 3,2 % sur la dernière année) et est animés par quelques 90 bénévoles issues des associations départementales.
- Le compte d'exploitation affiche 345 280 € de produits et 307 370 € de charges externes, après les ajustements comptables indispensables, le résultat net final ressort à 49 270 € pour l'exercice 2019, (ces comptes restent à approuver par la prochaine Assemblée Générales). Ces quelques chiffrent démontrent la bonne santé financière de cette Fédération.

Voici en quelques traits la Fédération à laquelle notre association adhère et contribue par l'investissement bénévole de ses adhérents à la représentation et à la défense des intérêts des retraités.

Certains de nos adhérents se demandent quel intérêt il y a à adhérer à la fois à une AROPA et à l'ADIR-MSA : avec l'AROPA, on rejoint le corps de l'ensemble des retraités des OPA ; avec l'ADIR-MSA, on est plutôt dans une amicale des anciens agents de direction MSA : ce sont deux objectifs complémentaires.

Dates à retenir :

18 et 19 septembre à RENNES; rencontre régionale, tous les adhérents sont concernés

Janvier 2021: Assemblée Générale de l'ADIR-MSA à BOBIGNY